

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 06 Novembre 2015

DATE DE CONVOCATION : 30 octobre 2015

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIOUX, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALOU, Florent BRASIER, Marie-Hélène CHAVES, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Christian DUPONT, Valérie FERRARINI, Isabelle FRACHON BOURQUI, Claude GOY, Julie HOLLOSI, Hervé LEMOS, Arnaud MANIGLIER, Jean-Claude MONTCHARMON, Isabelle MONTMASSON, Vincent MUNKA, Laurence NENNIG, Jean-Michel PASQUIER, Paul PASQUIER, Christophe PERY, Nathalie RIOU, Lilian RUBIN-DELANCHY, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSES : Mme Christelle DAVID, Rémi DELSANTE (pouvoir donné à M. Bertrand MAURIS DEMOURIOUX), Mme Véronique FOREL (pouvoir donné à Jean-Claude MONTCHARMON), Jean-Paul GUIGNARDAT (pouvoir donné à Claude GOY), Mme Christelle PIERRARD (pouvoir donné à Florent BRASIER)

SECRETAIRE : Julie HOLLOSI



Monsieur le maire a demandé au Conseil l'approbation :

- Du procès verbal de la séance du 29 septembre 2015

Le P.V du 29 septembre 2015 a été oublié lors de l'envoi, par mail, de la convocation du conseil du 06 novembre 2015, l'approbation est donc reportée au prochain conseil.

• DECISIONS MUNICIPALES :

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions municipales suivantes :

❖ **DM2015_09_13: ATTRIBUTION DE MARCHE PUBLIC 2015-A02 – Révision du Plan Local d'Urbanisme – Etude de déplacements multimodaux et stationnements**

Il a été décidé d'attribuer les marchés publics pour la révision du Plan Local d'Urbanisme et l'étude de déplacements multimodaux et stationnements à :

Lot 1 – Révision du Plan Local d'Urbanisme : groupement EPODE/NORAZ (mandataire EPODE de Chambéry-73), pour un montant de **84 025,00 euros HT**

Lot 2 – Etude de déplacements multimodaux et stationnements : SORMEA de Clermont Ferrand (63) pour un montant de **39 830,00 euros HT**

❖ **DM2015_10_14 : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 150 000 € auprès de la caisse des dépôts et consignation pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

Il a été décidé de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un contrat de prêt ayant pour objet le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, composé de deux lignes du prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du prêt sont les suivantes :

- **Montant maximum du Prêt** : 151 288 €
- **Durée d'amortissement du Prêt** : 15 mois
- **Date des échéances en capital de chaque ligne du prêt** :
 - Ligne 1 du Prêt : 1^{er} décembre 2016
 - Ligne 2 du Prêt : 1^{er} avril 2017
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : 0 %
- **Amortissement** : in fine
- **Typologie Gissler** : 1A

Il a été décidé de signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat.

❖ **DM2015_10_15 : ATTRIBUTION DE MARCHE PUBLIC 2015-T06 – Mise en conformité de l'école du Centre**

Il a été décidé d'attribuer les marchés publics pour la mise en conformité de l'école du centre :

- **pour le lot 1 - démolition/maçonnerie** : SARL Gérard GAY de Mieussy (74) classée première tout critère confondu pour un montant de **34 877,58 euros HT**, sous réserve de la production des pièces mentionnées à l'article 46 du Code des Marchés Publics ;
- **pour le lot 2 - menuiseries extérieures bois** : SA André ROUX de Magland (74) classée première tout critère confondu pour un montant de **9 785 euros HT** (incluant l'option 2), sous réserve de la production des pièces mentionnées à l'article 46 du Code des Marchés Publics ;
- **pour le lot 3 – serrurerie** : SARL ROGUET Serrurerie de Contamine sur Arve (74), classée première tout critère confondu pour un montant de **15 621,20 euros HT** (incluant l'option 1), sous réserve de la production des pièces mentionnées à l'article 46 du Code des Marchés Publics ;
- **pour le lot 4 - cloisons stratifiées** : SAS SUPER POSE de Pringy (74), classée première tout critère confondu pour un montant de **5 600,00 euros HT**, sous réserve de la production des pièces mentionnées à l'article 46 du Code des Marchés Publics ;
- **pour le lot 5 - carrelages/faïences** : PRO 74 Carrelages d'Annecy (74), classée première tout critère confondu pour un montant de **3 595,46 euros HT**, sous réserve de la production des pièces mentionnées à l'article 46 du Code des Marchés Publics ;
- **pour le lot 6 - isolation extérieure/enduits** : SAS S.E.D.I.P. de Cluses (74), classée première tout critère confondu pour un montant de **3 339,29 euros HT** (incluant l'option 1), sous réserve de la production des pièces mentionnées à l'article 46 du Code des Marchés Publics ;
- **pour le lot 7 - plomberie/sanitaires** : SAS DETEC de Theyez (74), classée première tout critère confondu pour un montant de **8 765,78 euros HT**, sous réserve de la production des pièces mentionnées à l'article 46 du Code des Marchés Publics ;
- **pour le lot 8 – électricité** : SARL NICO ELEC d'Ayze (74), classée première tout critère confondu pour un montant de **6 002,00 euros HT**, sous réserve de la production des pièces mentionnées à l'article 46 du Code des Marchés Publics ;

❖ **DM2015_10_16** : Il a été décidé de **renouveler la convention d'occupation du domaine public** avec la **SAS G. PLANTAZ** au Giffre

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A APPROUVÉ la décision modificative n°2 du budget général telle que présentée ci-dessous

A AUTORISÉ Monsieur Le Maire à produire le mandat de régularisation.

BUDGET PRINCIPAL

DM n°2

Chapitre	Imputation	Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		<i>Ouverture de crédits remboursement Bel Merabet</i>				
67	673.820/90	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 000			
013	6419.020/83	Remboursements sur rémunérat. du person.		2 000		
10	10222.01/810	FCTVA				5 000
		<i>Réaffectation achats fonds documentaires Bibliothèque pour FCTVA</i>				
21	2188.321/221	Autres immobilisations			102 000	
011	60651.321/22	Livres	- 13 000			
011	60653.321/22	CD, cassettes	- 1 600			
77	773.321/22	Mandats ann.ou atteints par la déch.quad				87 400
		<i>Virement de section à section</i>				
023	023.01/81	Virement à la section d'investissement	9 600			
021	021.01/810	Virement de la section de fonctionnement				9 600
			2 000 €	2 000 €	102 000 €	102 000 €

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A APPROUVÉ les montant des participations à verser du budget général aux budgets de l'eau et de l'assainissement, telles que présentées par Monsieur le Maire.

A AUTORISÉ Monsieur Le Maire à produire les mandats et titres de régularisation.

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A RETIRÉ la délibération DEL201508_073 qui autorisait M. le Maire à signer un acte notarié pour la cession de la partie déclassée du chemin rural dit du « Liy » à M. Emile BABAZ

A AUTORISÉ M. le Maire de passer cet acte de vente en la forme administrative.

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A RETIRÉ la délibération N°DEL201508_076 du 05 Août 2015 relative à l'adhésion de la commune à l'Etablissement Public Foncier de Haute Savoie

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A RETIRÉ la délibération N° DEL201508_077 du 05 Août 2015 relative à la signature d'un protocole pour la création d'un programme de logements sociaux Avenue du Stade.

Le Conseil,

A ACCEPTÉ de signer un protocole d'accord avec la société HALPADES

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente.

Vote : 21 Pour

6 Contre (*MM Christophe PERY, Lilian RUBIN-DELANCHY, Jean-Michel PASQUIER, Mmes Sandrine TRINCAT, Laurence NENNIG, Isabelle FRACHON BOURQUI*)

1 Abstention (*Marie-Hélène CHAVES*)

Le Conseil,

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur qui a émis un avis favorable à cette modification n°7 du POS;

Considérant que les résultats de ladite enquête ne justifient pas de changement dans le projet de modification du POS mise à part de corriger l'erreur matérielle qui s'était glissée dans la rédaction du rapport de présentation où il avait été indiqué que la modification prévoyait un abaissement de la superficie minimale en zone UB à 700 m² alors que le règlement de la zone UB proposé prévoyait un abaissement à 750 m², superficie à retenir, et de remplacer dans le règlement du POS tous les termes de « SHON » et « SHOB » par le terme de « SURFACE DE PLANCHER » comme le prévoit l'Ordonnance 2011-1539 du 16 novembre 2011 ;

A APPROUVÉ la modification n°7 du POS

Vote : 22 Pour

6 Contre (*Ms Lilian RUBIN-DELANCHY, Christophe PERY, Jean-Michel PASQUIER, Mmes TRINCAT Sandrine, Laurence NENNIG, Isabelle FRACHON BOURQUI*)

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A APPROUVÉ le plan de financement et sa répartition financière dans le cadre de son programme 2015 l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « **RD26 Côté St Jeoire** »

D'un montant global estimé à :	105 825,00 €
Avec une participation financière communale s'élevant à :	67 697,00 €
Et des frais généraux s'élevant à :	3175,00 €

S'EST ENGAGÉ à verser au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit **2540,00 euros** sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'EST ENGAGÉ à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit **54 158,00 euros**. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A APPROUVÉ le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} novembre 2015,

A INDIQUÉ que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi définis sont inscrits au budget.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A ACCEPTÉ la mise à disposition par la commune, sur sollicitation, d'une partie du personnel des écoles, soit sept agents titulaires pour assurer, à raison de 2 heures maximum par semaine, l'encadrement des enfants sous la coordination de l'Association Marnymômes, pour l'année scolaire 2015/2016 selon les conditions financières précisées dans le projet de convention joint en annexe.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente.

Il est précisé que :

- La convention sera transmise à chaque fonctionnaire afin qu'il exprime son accord.
- La commission administrative paritaire sera saisie pour avis sur la mise à disposition.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A ACCEPTÉ d'attribuer les véhicules de service suivants avec autorisation de remisage à domicile :

☞ Au Directeur des Services Techniques, de manière permanente (délibération du 31 mars 2015)
Véhicule Peugeot 207 immatriculé CX 485 CG

☞ Aux agents chargés des veilles hebdomadaires pendant la viabilité hivernale et aux agents chargés des astreintes hebdomadaires au service de « l'Eau » et au service « Bâtiments », de manière ponctuelle pour les week-ends uniquement

- Véhicule Kangoo immatriculé CG 001 XB
- Véhicule Toyota immatriculé 432 YG 74
- Véhicule Kangoo immatriculé BV 649 ML

A AUTORISÉ M. Le Maire à prendre les arrêtés correspondants à la mise en œuvre de la présente délibération.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A FIXÉ la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction dans la commune de MARIGNIER comme suit :

Concession de logement pour nécessité absolue de service :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Gardien de l'Ecole Gripari	Pour des raisons de sécurité et de responsabilité et pour assurer la continuité du service de gardiennage en temps et hors temps scolaire
Gardien de l'Ecole Primaire du Centre	Pour des raisons de sécurité et de responsabilité et pour assurer la continuité du service de

Il est rappelé que toutes les charges courantes liées au logement de fonction (eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation, travaux d'entretien courant et menues réparations, taxe d'habitation,...) doivent être acquittées par l'agent.

De plus, la collectivité demande à l'agent le remboursement des charges dites « récupérables » suivantes :

- Taxe d'ordures ménagères

Il est également précisé la fonction de gardiennage est indissociable des autres missions définies dans la fiche de poste des agents concernés.

A INSCRIT au budget les crédits correspondants

Le Conseil,

A APPROUVÉ le projet de statuts modifiés n°10 de la CCFG.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire ou son représentant légal à notifier la présente délibération au Président de la CCFG afin que celui-ci puisse solliciter l'arrêté préfectoral correspondant.

A ACCEPTÉ de créer un budget annexe pour exercer la compétence GEMAPI si les statuts définitivement arrêtés comprennent cette compétence ;

A AUTORISÉ Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document afférent.

Vote : 9 Pour

6 Contre (*Marion COMTE, Christian DUPONT, Hervé LEMOS, Vincent MUNKA, Paul PASQUIER, Nathalie RIOU*)

13 abstentions

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A DONNÉ un avis favorable à la demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses abords (SM3A), maître d'ouvrage du projet, en vue de restaurer une partie du cours d'eau le Giffre.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A ADHÉRÉ à l'association « Lettres Frontière »

A INSCRIT la cotisation au budget ; cette dernière sera affectée sur l'article comptable 6281 « concours divers » et la fonction 321 « bibliothèques et médiathèques ».

A AUTORISÉ Monsieur le maire a signé tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A AUTORISÉ M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour acquérir un logiciel bibliothèque auprès de l'Assemblée des Pays de Savoie avant le 1^{er} décembre 2015.

A AUTORISÉ M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente.

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A AUTORISÉ M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour acquérir un logiciel bibliothèque au titre la DGD avant le 31 décembre 2015.

A AUTORISÉ M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente.

A la fin de la séance, M. le Maire demande aux membres du conseil d'observer une minute de silence suite au décès brutal de Karine DANIEL, agent de la CCFG et chargée de l'urbanisme à Marignier.

Le Maire,
Bertrand MAURIS-DEMOURIoux

Affiché du 14 novembre 2015
au